

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	11 (1923)
Heft:	158
 Artikel:	Le secours aux enfants en Ukraine : (suite et fin)
Autor:	Ferrière, S.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257770

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sentant du Conseil Fédéral ait répondu de la sorte, car plusieurs des initiatives de ces temps derniers n'auraient pas été lancées, si nos autorités fédérales s'étaient strictement conformées à la Constitution, et n'avaient pas fait abus des pleins pouvoirs pendant les temps de guerre et d'après-guerre.

Nous ne discuterons pas le critère proposé entre autres par M. Brügger (Grisons), pour éliminer d'emblée les initiatives qui seraient en opposition « avec les lois divines et naturelles généralement reconnues » !!! Est-ce peut-être à l'appréciation du Vatican que M. Brügger aurait fait appel le 3 décembre pour savoir si la loi divine de partager ce qu'on possède avec son prochain est plus grande que celle de respecter la propriété d'autrui ? ...

En fait de mesures sociales, les Chambres ont renouvelé pour 1923 le crédit d'un million pour venir en aide aux institutions qui luttent contre le tuberculose. Il faut espérer que ce crédit sera renouvelé jusqu'au moment où la loi contre la tuberculose combattrai efficacement ce fléau. Dans le même ordre d'idées le Dr Dind (Vaud) rapporte aux Etats sur la motion Ming, adoptée précédemment par le National, qui demande au Conseil Fédéral de faire des démarches pour faire étudier et déterminer les causes de la surdité en Suisse, et de soulager le sort de nos sourds-muets au moyen de crédits suffisants. Nous avons en effet 4367 de ces pauvres infirmes en Suisse, et il est de votre devoir social et humain de nous préoccuper de leur sort, non seulement au moyen de la charité privée, mais officiellement. M. Chuard se déclare prêt à faire les démarches qui lui seront possibles.

Les Chambres décident de prendre part à l'action de secours internationale organisée par la S. d. N. pour venir en aide à la situation désespérée de l'Autriche. Il s'agit, on s'en souvient, d'offrir le moyen de stabiliser son change à ce pays épaisé, et de lui permettre de résister au démembrément complet. Il est en effet très important pour la situation politique de nos frontières de ne pas voir disparaître un de nos quatre voisins. Les 20 millions ont été votés presqu'à l'unanimité. Les socialistes eussent préféré une action directe indépendante de la Commission internationale, qui exerce en même temps un droit de contrôle sur le malheureux pays.

* * *

De pensée, on n'en trouve guère dans les *Souvenirs*¹ de la Princesse Pauline Metternich, petite-fille, puis belle-fille du fameux Chancelier de l'Empire d'Autriche. Autrichienne de naissance, appelée à suivre son mari en France, ayant beaucoup de succès à la cour de Napoléon III, et très en faveur auprès de Sa Majesté et de l'Impératrice Eugénie, Pauline de Metternich a, sur le tard, recueilli et noté ses impressions sur son séjour en France. Les *Souvenirs*, ce sont surtout des racontages sur la toilette et les divertissements des grandes dames et des messieurs de la cour impériale. Dans la seconde partie du livre se trouvent réunis quelques détails sur la guerre de 1870, mais qui n'ajoutent rien de neuf à ce que nous savons déjà. En somme, les récits de la princesse de Metternich ne manquent ni de charme ni de verve, mais l'absence de toute pensée profonde et véritablement humaine en fait une œuvre qui ne perdra rien à retomber dans l'oubli.

JACQUELINE DE LA HARPE

¹ Paris, Plon. Préface et notes de Marcel Dunan.

L'Assemblée décide encore de faire don à la S. d. N. d'un immeuble à Genève, placé à proximité du Secrétariat général, pour y recevoir le Bureau international du Travail, qui est actuellement beaucoup trop à l'étroit, et à l'écart de ce que nécessite une organisation aussi vaste. Avec les socialistes, d'autres députés profitent de l'occasion pour faire part de leur dédain, de leur incrédulité et de leur déception à l'égard de la S. d. N., qui, selon eux, coûte très cher sans donner des résultats tangibles. M. Motta répond qu'il est impossible de résoudre tous les différends internationaux aux moyen de cette institution; que la Suisse en particulier est mal placée pour demander à la S. d. N. son intervention dans les événements de la Ruhr, sans s'attirer le reproche de commettre un acte inamical vis-à-vis d'un pays voisin. L'interpellant, M. Grimm, ne se déclare pas satisfait du tout de cette réponse, et nous nous demandons aussi si le prix de la paix européenne ne devrait pas faire préférer un acte courageux et franc à la prudence diplomatique ?

Pour terminer, le Conseil des Etats a donné décharge au Conseil Fédéral pour la manière dont il a conduit les transactions sur la question du Rhin. Les traités de Paris et de Vienne de 1814/15 reconnaissent à tous les pays la libre navigation sur les fleuves internationaux, le Rhin en particulier. La Suisse ne s'est guère préoccupée de ce droit pendant le siècle passé, car tout son intérêt portait alors sur le développement ferroviaire. Mais la France projette aujourd'hui la construction d'un canal latéral pour régulariser le fleuve entre Bâle et Strasbourg, et il est important de sauvegarder nos droits de libre navigation. Une délégation suisse a été admise dans la Commission internationale du Rhin. C'est cette délégation, désignée jusqu'ici par le Conseil Fédéral, qui devra désormais veiller aux intérêts de notre pays et assurer notre libre ravitaillement par la voie fluviale, un droit qui découle nettement des traités de 1814.

Fatigués des séances, nos députés ont décidé de ne se réunir que pour une semaine de session extraordinaire au mois d'avril, et de renvoyer les affaires moins urgentes à la session ordinaire du juin.

A. LEUCH-REINECK.

Le secours aux enfants en Ukraine

*Suite et fin*¹

Plusieurs cantines fonctionnent à Kherson, 2 de Nansen et 2 de l'Union. Il est très difficile d'obtenir des statistiques. Les chiffres donnés sont absolument arbitraires et ne reposent sur aucune base. Il n'est, par conséquent, possible de se faire une idée de la situation générale qu'en questionnant les habitants de la ville et en visitant les villages. Quoique nous ne fussions qu'au mois de septembre, la famine se faisait déjà sentir dans cette région. Pendant mon séjour à Kherson, on a amené presque tous les jours à l'hôpital quelques malades mourant de faim. J'ai vu dans la rue des enfants accroupis par terre, venant d'où ne sait où, déjà trop atteints pour pouvoir répondre aux questions qu'on leur pose. Les suicides parmi les intellectuels sont extrêmement fréquents.

Nous avons visité plusieurs orphelinats, soit à Kherson, soit dans les villages environnans. Là, comme partout ailleurs, les enfants sont dans un état lamentable. Accroupis à terre, les uns contre les autres, grelottant de froid, attendant avec impatience

¹) Voir le *Mouvement Féministe* du 10 février 1923,

Une enquête auprès des députés aux Chambres fédérales

En novembre dernier, soit donc tout de suite après les élections pour la législature en cours, l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et l'Association suisse pour le Suffrage féminin, désireuses de savoir sur quels appuis elles pourraient compter parmi nos députés aux Chambres pour la solution des questions qui les intéressent, ont adressé à chaque conseiller national et à chaque conseiller aux Etats la lettre suivante :

Bâle et Genève, novembre 1922.

Monsieur le Conseiller national,

Nos Associations féminines se sont beaucoup intéressées aux élections aux Chambres fédérales qui viennent d'avoir lieu, sachant que c'est des nouveaux élus que, à défaut d'une représentation directe des femmes, dépendra la solution des problèmes qui nous préoccupent depuis longtemps.

C'est en effet au cours de cette législature que seront discutées, puis votées, des lois d'un intérêt tout spécial pour nous. Nous pensons, par exemple, à la révision de la loi sur l'assurance-maladie, qui développera le principe de l'assurance maternité, aussi nécessaire pour l'hygiène des nouvelles générations que pour la santé des mères. Nous pensons aussi au Code pénal fédéral, dont tant de dispositions concernant la moralité publique seront d'une portée décisive pour l'avenir de notre jeunesse, et dont bien des articles ne laisseront aucune femme de cœur indifférente. Nous pensons encore à la législation antialcoolique, qui constituera une mesure de protection pour le foyer et la famille; à la motion de M. le conseiller national Waldvogel, qui posera devant les Chambres la question de l'éducation post-scolaire de la jeunesse féminine; à la législation du travail, dont les Conférences internationales annuelles demandent la ratification aux Parlements nationaux; et enfin, parmi toutes les autres questions intéressant la femme, par un côté ou par un autre, et qui pourront surgir dans le cours de cette législature, à celle du suffrage féminin en matière fédérale.

Aussi prenons-nous maintenant la liberté, Monsieur le Conseiller national, de vous demander si nous pouvons compter sur votre appui pour défendre le point de vue féminin sur ces sujets-là? Nous serions extrêmement heureuses d'obtenir de vous une réponse à cet égard. De plus, nous tenons à vous assurer que nous sommes prêtes à vous indiquer, le moment venu, et dans diverses régions de notre pays, des femmes qui se feront un plaisir de vous renseigner sur l'opinion féminine.

l'heure du repas, ils ont l'aspect de petits animaux. On ne leur enseigne rien, du moins dans la plupart des orphelinats que j'ai visités. En effet, on n'a pas édité de nouveaux manuels depuis la révolution et les anciens, me dit-on, n'ont plus de valeur. Que leur enseignerait-on d'ailleurs? Ni l'histoire, ni la géographie n'ont été mises au point; l'ortographe a été modifiée, par conséquent on ne peut leur enseigner le russe; la religion a été abolie; il ne reste guère que les sciences naturelles; et, en effet, tout ce qu'on peut voir dans les salles d'école, ce sont des images de quelques animaux marins extraordinaires. Mais les enfants reçoivent des journaux et l'on voit des gamins de 8 ans lisant ou faisant semblant de lire avec les plus grands sérieux les journaux communistes...

Le meilleur orphelinat que j'aie visité est installé dans un ancien couvent dont les nonnes ont été chassées et qui est dirigé par une juive communiste, qui a d'ailleurs l'air de s'entendre fort bien à mener son affaire. C'est là que fonctionne la cantine du Comité irlandais. Il y a là 320 enfants, installés dans de relativement bonnes conditions. Il y a même un petit atelier où quelques-uns peuvent apprendre, les garçons à fabriquer des souliers, les filles à tricoter. Cela m'a frappée de voir à quel point les enfants souffrent de cette vie d'orphelinat et de n'être

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller national, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses:

ELISABETH ZELLWEGER.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:
EMILIE GOURD.

Les réponses s'étant échelonnées jusqu'en janvier, ce n'est donc que maintenant que nous pouvons offrir aux lectrices de notre journal un petit aperçu statistique concernant ces réponses.

Aux 242 lettres envoyées (198 au Conseil national et 44 au Conseil des Etats), 59 réponses sont parvenues, soit donc environ le quart. 50 d'entre elles émanaien de conseillers nationaux et 9 de conseillers aux Etats. La répartition par cantons donne les chiffres suivants:

Zurich :	ont répondu 6 conseillers nationaux.
Berne :	8 conseillers nationaux.
Lucerne :	1 conseiller national.
Zoug :	1 conseiller national.
Fribourg :	1 conseiller aux Etats.
Soleure :	3 conseillers nationaux, 2 conseillers aux Etats.
Bâle-Ville :	1 conseiller national, 1 conseiller aux Etats.
Schaffhouse :	1 conseiller national.
Appenzell (R.-E.)	2 conseillers nationaux, 1 conseiller aux Etats.
Saint-Gall :	7 conseillers nationaux.
Grisons :	1 conseiller national, 1 conseiller aux Etats
Argovie :	2 conseillers nationaux.
Thurgovie :	4 conseillers nationaux.
Tessin :	1 conseiller national, 1 conseiller aux Etats.
Vaud :	6 conseillers nationaux, 1 conseiller aux Etats.
Neuchâtel :	2 conseillers nationaux, 1 conseiller aux Etats.
Genève :	4 conseillers nationaux, 1 conseiller aux Etats.

Les représentants des cantons et demi-cantons d'Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Glaris, Bâle-Campagne, Appenzell R. I. et Valais n'ont donc rien répondu.

Classés suivant les partis auxquels ils appartiennent, ceux de nos députés qui ont bien voulu répondre à nos demandes se groupent de la sorte (classification établie seulement pour le Conseil national):

Radicaux: 13. — Démocrates: 1. — Paysans: 4. — Socialistes: 21. — Catholiques conservateurs: 4. — Communistes: 1. — Libéraux: 4. — Politique sociale: 1.

Quant aux réponses sur les différents points mis en évidence, 32 députés se déclarent disposés à soutenir à l'occasion les demandes des femmes, mais sans prendre pour autant aucun engagement, et 16 écrivent qu'ils sont disposés à être renseignés sur le point de vue féminin. 10 déclarent s'intéresser spécialement à l'assurance matérielle.

qu'un numéro. Je me souviens d'un orphelinat à Sébastopol où une petite gamine de 6 ans s'est précipitée sur moi à mon arrivée en me demandant avec angoisse: « Tante, est-ce parce que tu me connais que tu es venue me voir? »

On a signalé à Kherson, l'hiver dernier, plusieurs cas de cannibalisme, c'est-à-dire de gens ayant tué pour manger. Mais, contrairement à ce qui a été dit, le cannibalisme n'a pas été très répandu et il n'a été constaté que dans des cas de psychose nettement caractérisée. Aucun de ces cannibales n'a d'ailleurs survécu.

A la gare de Poltava

Poltava, grand centre d'enfants réfugiés. Ils arrivent tout seuls dans l'espoir de trouver soit du travail, soit du secours. Interrogée, une petite fille de 10 ans racontait qu'elle venait de Bakhmout, dans le Donetz; qu'elle avait été jusqu'à présent dans un orphelinat, mais qu'on l'avait fermé parce qu'on ne pouvait plus nourrir les enfants et qu'on leur avait dit d'aller demander à un citoyen de les loger. La petite me disait:

— « Personne n'a pu me prendre. Alors, j'ai été à la gare et suis montée dans le premier train qui partait ».

L'hiver dernier, l'afflux des enfants était énorme dans cette gare. Des hordes d'enfants arrivaient sur le toit des wagons, au

nité, 4 au Code pénal, 5 se déclarent disposés à soutenir spécialement la législation antialcoolique, alors que 2 font des réserves à cet égard. 6 sont prêts à soutenir spécialement la législation du travail, 7 à s'intéresser à l'éducation post-scolaire, 2 faisant des réserves en ce qui concerne la motion Waldvogel (institution d'un service civique obligatoire pour la jeunesse). Sur la question ultime du suffrage féminin, 10 se déclarent favorables (avec une réserve toutefois de la part d'un des membres les plus anciens du Parlement, qui préférerait voir confier aux femmes des fonctions judiciaires) et 9 s'annoncent comme opposés à cette revendication. 2 des réponses enfin émanent de députés qui refusent de se prononcer sur aucun point.

N. D. L. R. — Si intéressante que soit cette petite consultation, nous ne croyons pas cependant qu'il faille en déduire des conséquences absolues. Ainsi, notre Parlement compte plus de 10 membres favorables au suffrage (heureusement!), nous avons pu nous en convaincre à l'évidence en parcourant la liste des réponses sur ce sujet, et où ne figurent pas, en ce qui concerne la Suisse romande en particulier, plusieurs de ceux qui ont déjà lutté pour nos idées — soit qu'ils aient négligé de mettre ce point spécialement en évidence, soit qu'ils aient omis de répondre. Cette constatation fait à propos de l'une des questions posées pourrait évidemment se répéter pour toutes les autres. C'est donc surtout à titre de coup de sonde dans l'opinion parlementaire qu'il convient de considérer cette enquête, qui a eu d'autre part l'avantage de montrer à nos législateurs que les Sociétés féminines suivent de très près leurs travaux et s'y intéressent.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

ASSOCIATION CANTONALE BENOISE. — L'Association cantonale (qui fédère depuis deux ans bientôt les Groupes suffragistes de Berne-Ville, Biel, Interlaken, Delémont, Moutier, Porrentruy et Saint-Imier) vient d'adresser au Conseil d'Etat bernois une pétition demandant que, lorsque des vacances se produisent dans les Commissions de surveillance des institutions cantonales (établissements d'éducation, écoles normales, écoles professionnelles, pénitenciers, asiles d'aliénés, hôpitaux, etc.), des femmes soient appelées à ces postes en plus grand nombre que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Les motifs suivants, selon les pétitionnaires, militent en faveur de la présence de femmes : le fait que la plupart de ces institutions sont destinées à des femmes et à des enfants aussi bien qu'à des hommes, et qu'elles comptent un nombreux personnel féminin (institutrices, gardes-malades, sur-

veillantes, etc.); le fait ensuite que les Commissions de surveillance ont souvent à s'occuper de questions pratiques d'administration intérieure pour lesquelles le concours expérimenté d'une femme ne peut être que fort utile, et permettre même de réaliser des économies; et enfin celui que les femmes s'intéressent de plus en plus à la vie sociale et au bien-être de leur pays, il n'est que juste de les mettre à même de supporter leur part de responsabilités en matière de bienfaisance publique. L'Association cantonale se déclare en terminant prête à indiquer des candidates compétentes pour occuper des postes dans ces Commissions.

VAUD. — Deux conférences ont eu lieu en janvier à Ecublens-Renens et à Dompiere, où le Dr Muret a parlé avec grand succès.

— L'importante question qui nous préoccupe actuellement est le plébiscite qu'organise la Commission synodale de l'Eglise nationale, et qui a pour but de savoir si les femmes vaudoises désirent posséder l'éligibilité aux fonctions ecclésiastiques. Cette votation doit se faire dans tout le canton avant le 15 mars et a déjà eu lieu dans quelques paroisses. Comme dans bien des localités, les femmes n'ont pas été renseignées sur la portée de cette consultation, notre Comité, d'accord avec quelques femmes de pasteurs, a pris en main cette propagande, fait donner des conférences par des pasteurs et distribué sous forme de feuilles volantes un article de Mme Curchod-Secretan, paru dans le *Semeur vaudois*. Les personnes qui désiraient en recevoir pour les distribuer autour d'elles peuvent nous en demander. L. D.

LAUSANNE. — A notre thé de février, Mme Thélin a donné quelques précisions sur le prochain plébiscite ecclésiastique, et Mme Girardet-Vielles nous a raconté les interviews du plus haut intérêt que lui ont accordés les délégations à la Conférence de Lausanne. En sa qualité de membre du Comité de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, Mme Girardet a été reçue par ces messieurs avec la plus grande courtoisie, et la plupart d'entre eux lui ont promis d'engager leurs gouvernements à envoyer des délégués officiels au



Des lisières aux béquilles

L'OVOMALTINE vous suit, compagne fidèle, infatigable à réparer les brèches de votre santé.

En boîtes de fr. 2.75 et 5.—
Dr. A. WANDER



En vente partout
S. A., BERNE

gros de l'hiver. On me raconte qu'à un moment où il faisait particulièrement froid, 400 enfants, en 2 jours, sont morts gelés.

L'état de démoralisation des enfants est frappant. On me cite l'histoire arrivée peu de temps avant ma venue à Kharkov d'un enfant de 12 ans, fils d'un ingénieur de cette ville, enfant qui avait reçu la meilleure éducation possible. Ce gamin avait envie d'une bicyclette. A l'école où il allait, il y avait une petite fille se vantant souvent de la richesse de sa grand'mère avec laquelle elle vivait. Le fils de l'ingénieur se laissant persuader par un camarade décida d'aller voler cette grand'mère. Les deux garçons arrivèrent dans la maison pendant l'absence de la grand'mère; se trouvant face à face avec la petite fille, ils virent qu'ils ne pouvaient faire leur coup qu'en la supprimant, le fils de l'ingénieur tua la fillette en lui coupant la gorge avec un canif. Le gamin, arrêté, n'avait pas l'air du tout de se rendre compte de la gravité de son acte. Les parents sont devenus fous.

Ce qu'il faut faire en Ukraine

L'hiver dernier, il ne s'agissait que d'une chose : distribuer largement une ration juste suffisante pour ne pas mourir de faim, de façon à permettre au plus grand nombre d'enfants possible de vivre jusqu'à la récolte prochaine. Certes, cette année, le

corde à dire que la situation à cette époque-ci de l'année en Ukraine est pire que l'année dernière à pareille époque. Mais le problème du secours aux enfants est compliqué. D'une part, au point de vue strictement alimentaire, des enfants qui n'ont survécu l'an dernier que grâce à une ration de famine ne peuvent, sans réel danger de détruire leur organisme pour le reste de leur vie, recommencer une nouvelle année dans les mêmes conditions ; la ration devrait être augmentée. D'autre part, et ceci concerne spécialement l'Ukraine et la Crimée, le problème des orphelins et des enfants abandonnés est tel qu'il serait vain de ne vouloir considérer que la question nourriture. Il faut à tout prix envisager un secours plus complet, sans même parler de secours moral, il faut vêtir ces enfants, il faut surtout leur apprendre un métier, et créer autour d'eux une atmosphère aussi saine que possible.

A quoi servirait de donner un repas par jour à un grand nombre d'enfants, si tous ceux qu'on sauvaient ainsi de la mort devenaient des êtres détraqués, malades de toute façon et, par conséquent, non seulement inutiles, mais nuisibles à la société ? On se demande presque, en revenant de là-bas, s'il ne vaudrait pas mieux en secourir un moins grand nombre, mais sauver plus complètement ceux qu'on secourt.